

 <p>CODIM COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ÎLES MARQUISES</p>	<p>CONSEIL COMMUNAUTAIRE CC°3-2021</p> <p>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS</p>	<p>Date du conseil communautaire: 24 juillet 2021</p> <p>Lieu : Salle de réunion du centre administratif, Atuona Hiva Oa</p> <p>Date de convocation: 16 juillet 2021</p> <p>Date: 24 juillet 2021</p>
---	--	---

L'an deux-mille-vingt-et-un, le **24 juillet**, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le **16 juillet 2021** conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni **à la salle de réunion du centre administratif de Atuona, Hiva Oa**, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le **24 juillet 2021**, M. Benoît KAUTAI ouvre la séance à **08:30** et procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Délégués communautaires présents (13/15):

Commune de Fatu Hiva: Henri TUIEINUI, Athanase PAHUTOTI
Commune de Hiva Oa: Joëlle FREBAULT, Ornella KAYSER
Commune de Nuku Hiva: Benoît KAUTAI, Laïza DEANE, Max PETERANO
Commune de Tahuata: Félix BARSINAS, Anna TEHAHE
Commune de Ua Huka: Nestor OHU, Ranka AUNOA
Commune de Ua Pou: Joseph KAIHA, Alain AH-LO

Absents (2)

Jean-Yves SCALLAMERA et Wildorf TATA

Procuration(0)

Invités présents:

M. Guillaume AUDEBAUD, Chef de la subdivision administrative des îles Marquises
Mme Myrna PETERANO, Tavana Hau par interim à la Circonscription des Îles Marquises
M. Jean-Louis ROME, Inspecteur des finances de la TIVAA

Ont assistés au conseil:

Mme Mareva KUCHINKE, Directrice Générale des Services, CODIM;
Mme Amélie TEPAVA, Responsable financier CODIM;

Les délégués communautaires présents (13/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Ornella KAYSER est nommé(e) secrétaire de séance.

SOMMAIRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021	2
3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT MARITIME INTERCOMMUNAL INTERINSULAIRE - PROJET DE DÉLIBÉRATION: MISE EN ŒUVRE DU CHOIX DU MODE DE GESTION, ADOPTION DES STATUTS DE LA RÉGIE, CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ET DÉCISION D'AVANCE	2
4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021	3
5. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE TRANSPORT MARITIME INTERCOMMUNAL INTERINSULAIRE 2021	3
6. MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT	4

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **ADOPTE** l'ordre du jour

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU 18 ET 19 JUIN 2021

Le procès verbal des séances du 18 et 19 juin 2021 sera adopté à la prochaine réunion du conseil communautaire prévue le mercredi 22 septembre 2021 à Hiva Oa lors de la visite des sénateurs en Polynésie française.

3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT MARITIME INTERCOMMUNAL INTERINSULAIRE - PROJET DE DÉLIBÉRATION: MISE EN ŒUVRE DU CHOIX DU MODE DE GESTION, ADOPTION DES STATUTS DE LA RÉGIE, CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ET DÉCISION D'AVANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix du mode de gestion du service du transport maritime intercommunal interinsulaire sous la forme d'une régie sans personnalité morale dotée de la seule autonomie financière,
- **APPROUVE** les statuts de la régie autonome en charge de la gestion du transport maritime intercommunal interinsulaire aux Îles Marquises figurants en annexe de la présente délibération,
- **APPROUVE** la nomination des membres suivants au conseil d'exploitation :
 - Monsieur Benoît KAUTAI en qualité de représentant de la commune de Nuku Hiva,
 - Madame Joëlle FREBAULT en qualité de représentant de la commune de Hiva Oa,

- Monsieur Joseph KAIHA en qualité de représentant de la commune de Ua Pou,
 - Monsieur Henri TUIEINUI en qualité de représentant de la commune de Fatu Hiva.
 - Monsieur Nestor OHU en qualité de représentant de la commune de Ua Huka,
 - Monsieur Félix BARSINAS en qualité de représentant de la commune de Tahuata,
- **APPROUVE** la nomination de Mme Mareva KUCHINKE - en qualité de Directrice de la régie,
 - **APPROUVE** la création d'un budget annexe dénommé « Transport maritime intercommunal interinsulaire», selon le plan comptable M14,
 - **APPROUVE** la cession à titre gratuit du navire Te Ata O Hiva par le Pays au profit de la Régie de Transport Interinsulaire de la CODIM,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents se rapportant à ce dossier,
 - **VOTE** l'avance de 25 000 000 XPF du budget principal vers le budget annexe du SPIC « Transport maritime intercommunal interinsulaire»,
 - **DIT** que le remboursement de cette avance par le SPIC « Transport maritime intercommunal interinsulaire » au budget principal se fera à partir de 2026 à hauteur de 2 500 000 XPF par an sur 10 ans,
 - **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Président à lancer toute procédure utile à la satisfaction des besoins de la future régie et conclure les contrats liés aux besoins à satisfaire avant le lancement opérationnel de cette régie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à l'engagement de procédures de recrutement pour la future régie, dans l'attente de la création effective de la régie,
 - **APPROUVE** la création des postes nécessaires à la constitution de l'équipage, conformément à l'organigramme reproduit en annexe.

Le présent projet de délibération sera adopté sous réserve de l'approbation du transfert de la compétence transport interinsulaire de la Polynésie française à la CODIM par le Haut-Commissariat. La création de la régie ne sera effective qu'à compter de cette approbation.

4. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2021 qui permettra d'approvisionner le budget annexe du SPIC Transport Maritime Intercommunal Interinsulaire dès modification des statuts de la CODIM, en équilibre par section des recettes et dépenses comme suit:

Dépenses globales de Fonctionnement	54 187 187 F CFP
Recettes globales de Fonctionnement	54 187 187 F CFP
Dépenses globales d'Investissement	70 674 995 F CFP
Recettes globales d'Investissement	70 674 995 F CFP

Soit au montant global de 124 862 182 F CFP (cent vingt quatre millions huit cent soixante deux mille cent quatre vingt deux Francs Pacifique)

5. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE TRANSPORT MARITIME INTERCOMMUNAL INTERINSULAIRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget budget annexe de la régie Transport Maritime Intercommunal Interinsulaire 2021 en équilibre par section des recettes et dépenses comme suit:

Dépenses globales de Fonctionnement 38 700 000 F CFP

Recettes globales de Fonctionnement 38 700 000 F CFP

Dépenses globales d'Investissement 3 000 000 F CFP

Recettes globales d'Investissement 3 000 000 F CFP

Soit au montant global de 41 700 000 F CFP (quarante et un million sept cent Francs Pacifique).

6. MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉLÈGUE** au Président le pouvoir de créer des régies et sous-régies de recettes, d'avances ou de recettes et d'avances dans les conditions prévues aux articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fin de la séance à 09:50

La secrétaire de séance



Ornella KAYSER

Le président



Benoît KAUTAI